

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0784 du 15/11/2017

Arrêté du 19 juillet 2017

PORTANT REINTEGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE
CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/11/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

portant réintégration d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressée ;

ARRÊTE :



Article premier : l'inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale dont le nom suit est affectée dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

NOM	Prénom	N° DGFIP	Grade Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
PEAUDEAU	EMMANUELLE	864445	IDIV CN 1 01/03/2016	EN POSITION NORMALE D'ACTIVITE AUPRÈS DE L'AGENCE COMPTABLE DE L'ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE	DRFIP DES PAYS DE LA LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE	01/11/2017

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 19/07/2017

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH -1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756